



LE BAROTCHÉ

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAI 2025 N°146



LE MOT DU MAIRE

Chers Habitants,

C'est avec plaisir que notre commune a accueilli une équipe de TF1, intéressée par notre future supérette. Le journal télévisé de 13h00 du début avril a présenté ce projet, tout en évoquant les difficultés rencontrées par les communes pour obtenir des subventions et financer de telles initiatives. Bonne nouvelle pour LABAROCHE : le dossier de demande de subvention a été retenue par la Préfecture. Les services compétents préciseront, dans les semaines à venir, la suite réservée à ladite demande.

Vous avez sans doute remarqué que la construction du bâtiment touche à sa fin. Les raccordements aux réseaux secs et humides sont en cours, et l'installation de la station-service se poursuit. L'aménagement intérieur débutera, prochainement, sous la responsabilité de l'exploitant. Au-delà des services et commerces déjà présents, cette nouvelle offre commerciale viendra compléter le tissu économique local, et c'est à vous, habitants, de la faire vivre. Votre intérêt et votre fidélité seront essentiels pour faire de cet espace un lieu dynamique et convivial. La station-service et les bornes de recharge pour véhicules électriques seront également un vrai « plus » pour notre commune. Plusieurs Barotchés m'ont confié attendre avec impatience l'ouverture de ce magasin et les services qu'il proposera.

Par ailleurs, la maison médicale prend forme, et les travaux intérieurs avancent rapidement. Toute l'équipe de soignants se réjouit à l'idée de vous accueillir dans ce nouvel environnement, plus adapté à vos besoins.

Les travaux d'aménagement du musée des métiers du bois ont débuté. La mise aux normes de sécurité, qui se fait en période d'ouverture du site, prolongera le chantier, mais l'aménagement de l'ancienne tournerie avance à un rythme satisfaisant.

Labaroche, commune dynamique et attrayante, est la seule de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg à voir son nombre d'habitants augmenter. La prochaine rentrée scolaire verra l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle. Le périscolaire, qui accueille déjà 90 enfants, nécessitera des aménagements pour continuer à offrir un service de qualité.

Labaroche est une commune très agréable, où il fait bon vivre, comme beaucoup d'entre vous le soulignent. Nous sommes tous acteurs et garants de cette qualité de vie. En faisant preuve de civisme et de respect mutuel, nous continuerons à préserver, voire à améliorer, cet environnement précieux. Nous n'oublierons pas cet objectif.

À partir du 1er septembre prochain, toute communication pouvant s'apparenter à une campagne électorale sera légalement interdite. Cet éditorial sera donc le dernier de l'année, mais la distribution du bulletin communal se poursuivra.

Je vous souhaite dès à présent un bel été et d'excellentes vacances.

Bien à vous.

Bernard RUFFIO / Maire de Labaroche

 Page 02 | Le mot du maire

 Page 03 | État Civil

 Page 04 | Anniversaires des Aînés

 Page 05 | Extraits des Délibérations du Conseil Municipal

 Page 10 | Écoles & Jeunesse

 Page 12 | Vie associative et manifestations

 Page 24 | Bien vivre ensemble

 Page 25 | Informations pratiques

 Page 28 | La Chronique de Denis

 Page 30 | « Il était une fois ... »

ÉTAT CIVIL

La publication de l'état civil dans le Barotché a été autorisée par l'ensemble des tiers concernés



NAISSANCES

BROUANT Alice née le 20/12/2024

(rectificatif du Barotché de janvier 2025)

VACLE Téléo né le 09/01/2025

MUNIER Anna née le 07/02/2025

FORMWALD Robin né le 14/03/2025



BAPTÊME RÉPUBLICAIN

PIERREVELCIN Alban le 22/03/2025



MARIAGES

BEAUVAIS Gwladys et **FORET Kévin** le 26/04/2025

TWAROG Nathaëlle et **ROESS Nicolas** le 03/05/2025



PACS

PIERREVELCIN Adeline et
PIERREVELCIN Jérémie le 22/03/2025



DÉCÈS

LINK née PETIT Odile dit Bernadatte le 14/07/2024 (74 ans)

PARMENTIER Roger le 07/01/2025 (90 ans)

DECHRISTE née FINANCE Alice le 08/01/2025 (93 ans)

WURTZ née SCHAAAL Cécile le 18/01/2025

SIMON Germaine le 08/04/2025 (93 ans)

ANNIVERSAIRES DES AÎNÉS



Alice MINOUX - 90 Ans

Alice Minoux est née le 15 mars 1935 dans la ferme familiale à Labaroche- Evaux.

Elle est la cinquième des six filles du couple Charles Minoux, laitier, et de son épouse Marie Riette. En 1954, elle épouse André Prud'homme, directeur d'école, originaire comme elle de Labaroche. De leur union naissent 3 enfants : Fabienne, Serge et Isabelle. 6 petits-enfants viennent combler et occuper les deux grands- parents.

Dans sa jeunesse, Alice a suivi une formation de monitrice de colonie de vacances, afin de travailler à Blanche-Neige, centre de vacances fondé par sa maman après la guerre. Après son mariage, elle a élevé ses enfants, en aidant de temps à autre sa sœur, Maria, dans son salon de thé des Evaux. En 1987, l'heure de la retraite étant venue pour son mari, ils emménagent dans la ferme familiale du Gazon. Là, ils s'adonnent à leur passion commune, le jardinage et le fleurissement de leur maison.

De nombreux voyages agrémentent cette heureuse retraite.

Veuve en 2009, elle a le bonheur de voir la famille s'agrandir de 4 arrière-petits-enfants. Toujours passionnée par les plantes et les fleurs, elle prend encore soin de son petit potager et gâte son entourage avec ses délicieux petits gâteaux faits maison.

Un grand merci à Monsieur le Maire pour sa visite et son panier garni.

Fabienne Laucher



Michel BLANCHET - 90 Ans



Michel Blanchet est né le 24 mars 1935 à Paris. Fils unique, il passera toute son enfance et son adolescence en banlieue parisienne puis, en 1960, il rejoint Colmar pour travailler à l'usine Timken. Célibataire, il se décrit comme solitaire, affectionnant la lecture, surtout les livres d'histoire, notamment celles de la Révolution et de l'Empire, et la marche à pied. En 2012, il arrive à Labaroche, village qu'il connaissait depuis 1950. Il y apprécie la quiétude, ses montagnes et ses gens. Il exprime clairement son enthousiasme de voir s'épanouir le village avec la prochaine ouverture de la supérette et de la maison médicale. Il adresse tous ses remerciements au Maire et son adjointe pour la visite rendue à l'occasion de son anniversaire et la remise d'un panier garni.

Nous lui adressons tous nos bons vœux.

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les délibérations dans leur version intégrale sont consultables sur le site internet de la commune ou en mairie.

Séance du 31 janvier 2025

» Régularisation de création d'emploi permanent pour agent d'animation

Le Conseil Municipal a autorisé la création de deux emplois permanents d'Adjoint d'animation ou Adjoint d'animation principal de 2^e classe ou Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe :

- À temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25/35^e à compter du 1^{er} janvier 2025, pour les besoins des services scolaires,
- À temps complet 35/35^e

» Régularisation de création d'un emploi permanent – Agent technique en charge du ménage

Le Conseil Municipal a autorisé la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique ou Adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet (32 heures hebdomadaires, 32/35^e) à compter du 23 janvier 2025.

» Mandatement du centre de gestion 68 pour un accord collectif en matière de prévoyance

Le Conseil Municipal a mandaté le Centre Départemental de Gestion du Haut-Rhin afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.

» Demande de subvention de l'UDSP (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers) pour 2025

Le Conseil Municipal a accordé une subvention sollicitée par l'Union des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin de 20,00 € par pompier actif pour l'année 2025 sur la base des effectifs 2024. Pour LABAROCHE, cette demande porte sur 17 pompiers, soit 340,00 €.

» Demande de subvention EMVK (Ecole de Musique)

Le Conseil Municipal a accordé une subvention de 234,60 €, sollicitée par l'Ecole de Musique de la vallée de Kaysersberg (EMVK), correspondant à 23 élèves inscrits X 10,20 €.

» Autorisation de signature des marchés : aménagement partiel et mise en conformité du Musée du Bois

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de la Commission d'Appel d'offres du 31 janvier 2025 concernant les travaux d'aménagement de l'ancienne tournerie du musée des métiers du bois et du patrimoine ainsi que la mise en conformité du bâtiment. Les entreprises attributaires sont :

LOTS		ENTREPRISES	MONTANT HT (hors options)
N°1	Gros oeuvre	GAMBERINI	39 610,80€
N°2	Serrurerie / Métallerie	MOBELYA SAS	22 754,09€
N°3	Couverture	SCHOENENBERGER	11 515,75€
N°4	Menuiserie bois	CHIODETTI	86 948,00€
N°5	Plâterie / Doublage	OLRY CLOISONS	72 061,50€
N°6	Revêtement de sol / Carrelage	MULTISOLS SARL	18 495,00€
N°7	Peinture	MSP PEINTURE	13 057,60€
N°8	Sanitaire / Ventilation	VONTHRON SAS	18 073,50€
N°9	Electricité / SSI	H3E SAS	68 938,50€

» Vente de terrain lieudit « Phimaroche »

Le Conseil Municipal a approuvé la vente de sa parcelle n°216, section 2 d'une superficie de 10,43 ares et a fixé le prix de vente à 2 000 € l'are.

» Réflexion sur vente de terrain lieu dit « La Place »

Le Conseil Municipal a refusé la proposition de vendre une quotité de parcelles en domaine privé communal.

» Communications

Le Maire évoque la signature du bail commercial avec la société CARREFOUR concernant la location du commerce de proximité aux Genêts en date du 30/01/2025.

» Divers

- Évocation d'un départ d'une délégation de pompiers à Nennslingen en Allemagne dans le cadre de la charte d'amitié entre nos deux communes.
- Les communes de LAPOUTROIE, ORBEY et FRELAND avaient sollicité en son temps LABAROCHE pour une participation financière de la commune aux frais d'entretien des terrains de football situés à FRELAND et ORBEY. Le Conseil Municipal avait alors opposé un refus, ces terrains étant situés hors du ban communal et considérant que la commune entretient ses propres et différents équipements sportifs sans aide extérieure. Les maires des trois communes précitées, dans une lettre commune, ont diffusé récemment aux parents d'enfants de LABAROCHE et autres habitants du village pratiquant le football sur les terrains en question, un courrier demandant auxdites familles d'intervenir auprès de leurs élus aux fins d'infléchir leur position. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dénonce une ingérence inappropriée et inacceptable de son libre arbitre. Il souligne l'indignité de la méthode, précision étant faite que les signataires n'ont pas jugé opportun d'informer la commune de leur démarche.
- Informations concernant la prochaine rentrée 25/26, il y aura un grand nombre de nouveaux inscrits (environs 22 enfants en petite section).

Séance du 28 février 2025

» Subvention 2025 au Groupement d'Action Sociale (GAS)

Le Conseil Municipal a accordé une subvention au profit du Groupement d'Action Sociale pour le personnel communal. La subvention s'élève à 90 € par agent bénéficiaire, soit, pour 2025, à 270 € (3 agents bénéficiaires).

» Ramassage de bois mort

Le Conseil Municipal a approuvé les modalités de ramassage de bois morts, dans un objectif d'harmonisation générale sur le ban communal de Labaroche, pour les parcelles de forêt propriété communale, d'autoriser le glanage de bois morts contre paiement d'une redevance annuelle de 30 € selon les modalités suivantes : un courrier écrit du demandeur mentionnant la parcelle concernée et le respect des règles du glanage qui consistent à ne ramasser que du bois mort pour sa consommation personnelle et contribuer à l'entretien de la forêt.

Le Maire rappelle la délibération 47-06/2023 du 19/06/2023 concernant le ramassage de bois mort sur parcelle communale

Une administrée sollicite aujourd'hui la fin de l'autorisation de la commune pour pouvoir ramasser du bois mort sur ladite parcelle pour sa consommation personnelle, suite à l'évolution de sa situation personnelle.

» Achat de terrain - forêt

Le Conseil Municipal a approuvé l'achat au profit de la commune des parcelles section 10 n°229, 273 et 341, section 7 n°189 d'une superficie totale de 98,61 ares et approuvé le montant de 50 € à l'are (forêt) pour le prix d'achat, soit 4 930,50 €.

» Programme ONF 2025

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan ONF 2024 qui fait apparaître un résultat excédentaire de 80 433,00 € HT et du programme ONF pour 2025 qui s'établit comme suit :

État de prévision des coupes 2025

Recette prévisionnelles H.T.	101 165€
Frais exploitation (hors garderie) H.T.	72 132€
Bilan NET prévisionnel H.T.	29 033€

Devis de travaux 2025

12 870€ H.T

» Débat d'orientation budgétaire 2025

Le Conseil Municipal a discuté du projet de D.O.B. pour 2025 et a fixé les priorités qui seront inscrites lors de l'élaboration du budget primitif 2025 s'établissant comme suit :

Dépenses investissements et travaux « Commune » (Comptabilité Générale M57)

Réparation complète toiture MDA	120 000€
Colmatage toiture Salle des Fêtes	20 000€
Mise en conformité Club House	30 000€
Salle des Fêtes : Vitrification parquet + mitigeurs douches	37 200€
Réparation toiture école maternelle + planches de rives	19 000€
Travaux de maintenance chaufferie bois	30 000€
Salle des fêtes : réparation étanchéité terrasse garage	7 000€
Peinture de l'école maternelle	15 000€
Entretien des chemins communaux (terre + enrobé)	80 000€
Divers travaux (enrochement Granges + cimetière Eglise basse, travaux eaux pluviales des « Christés », abattage arbre)	138 000€
Reprise du mur chemin des Christés	9 558€
Découpeuse à disque	1 605€
Extension du columbarium	8 303€
Tables pliantes 20 pièces	2 096€
Uniforme pompiers 25 pièces (veste + pantalon)	3 702€
Casque pompiers 25 pièces	16 221€

Dépenses travaux réseau d'eau (Comptabilité M49)

Réhabilitation du réservoir de « Giragoutte »	45 000€
Réhabilitation du réservoir des « Cottis »	45 000€
Réhabilitation du Tertre « Derrière la Roche »	400 000€
Création du Tertre de « l'Arrêtement »	100 000€
Analyse d'assainissement sur les Tertres	5 000€
Travaux tranche 2025 (AEP Espoche, Centre)	630 000€
Renouvellement du dispositif détection de fuite	13 920€
Travaux d'assainissement non collectif camping	42 879€
Nettoyage et curages des Tertres	30 000€

» Demande de fonds de concours communauté de communes : rénovation énergétique des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal a approuvé la nature, le coût et le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Ecole maternelle (A)	Périscolaire (B)	TOTAL (C) = A+B
94 780,00€ H.T.	42 755,00€ H.T.	137 535,00€ H.T.

Co-financeurs prévisionnels	Dispositifs mobilisés	Montant (max) prévisionnel des subvention	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant prévisionnel des subventions (attendu)	En % du projet total HT
ETAT	DETR 2023		137 535,00€	34 383,50€	25%
CAF	Aide inves ALSH		42 755,00€	25 653,00€	60%
CEA	FST		42 755,00€	5 000,00€	12%
CCVK	Fds concours		137 535,00€	36 250,00€	26%
TOTAL SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES (D) :				101 286,50€	74%
Autofinancement de la commune * * participation minimale de 20%	Fonds propres (E = C-D)			36 248,50€	26%
TOTAL (D+E) :				137 535,00€	100%

» Communication

Évocation de la réalisation du diagnostic Climaxion sur les bâtiments communaux (Mairie, Ecole maternelle, Périscolaire, Maison des associations et Salle des fêtes) par le cabinet INOTEC.

Séance du 28 mars 2025

» Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025. Il a également décidé de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il a enfin pris acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

» Approbation du compte financier unique (comptes administratifs et comptes de gestion 2024) et affectation des résultats en M49 et M57

Le Conseil Municipal a adopté les comptes administratifs 2024 en comptabilité générale (M57) et en comptabilité Eau et Assainissement (M49) comme suivent :

Comptabilité Générale M57		Comptabilité des services eau et assainissement M49	
Section de Fonctionnement		Section de Fonctionnement	
Dépenses 2024	1 473 797,54€	Dépenses 2024	540 662,71 €
Recettes 2024	2 036 500,52€	Recettes 2024	557 574,82 €
Excédent 2023 reporté	1 238 065,46€	Excédent 2023 reporté	684 593,54 €
Excédent global 2024	1 800 768,44€	Excédent global 2024	701 505,65 €
Section d'Investissement		Section d'Investissement	
Dépenses 2024	803 885,10€	Dépenses 2024	303 675,70 €
Recettes 2024	272 801,31€	Recettes 2024	375 298,56 €
Déficit 2023 reporté	56 693,10€	Déficit 2023 reporté	77 753,83 €
Déficit global 2024	587 776,89€	Déficit global 2024	149 376,69 €

- Le Conseil Municipal a affecté les résultats 2024 des comptabilités M57 et M49 comme suit :

Comptabilité générale M57	
Report de l'excédent en section de fonctionnement (002) :	1 212 991,55€
Report du déficit en section d'investissement (001) :	587 776,89€
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) :	587 776,89€
Comptabilité générale M49	
Report de l'excédent en section de fonctionnement (002) :	701 505,65€
Report de l'excédent en section d'investissement (001) :	149 376,69€

» Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Le Maire rappelle qu'en 2021 il avait été voté un maintien des taux de la fiscalité directe locale compte tenu de la crise du Covid-19. En 2022, le Conseil Municipal avait adopté une augmentation de 2% des taux de la fiscalité directe locale. En 2023, le taux de la taxe d'habitation, figé par la loi de 2020 à 2022, a à nouveau été voté avec une augmentation de 5%. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. La même augmentation impacte sur les taux de TFB et TFNB, via les règles de lien. En 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé pour une augmentation de 2% eu égard à l'inflation. Le Conseil Municipal valide l'augmentation de l'ordre de 1%. Ainsi, les taux communaux sont les suivants à compter du 01/01/2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	Taxe d'Habitation (TH)
28,68%	84,00%	11,55%

» Budgets primitifs 2025

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif pour 2025 comme suit :

Comptabilité Générale M57	
Section de Fonctionnement	
Dépenses	3 211 991,55 €
Recettes	3 211 991,55 €
Section d'Investissement	
Dépenses	3 447 077,89 €
Recettes	3 447 077,89 €

Comptabilité des services eau et assainissement M49	
Section de Fonctionnement	
Dépenses	1 265 312,65 €
Recettes	1 265 312,65 €
Section d'Investissement	
Dépenses	1 585 145,69 €
Recettes	1 585 145,69 €

» Communications

Evocation de la signature des actes d'échange de terrains dans le secteur Giragoutte, ainsi que l'acte de notoriété à « La Place ». Pour ce dernier, le Juge du livre foncier a été saisi.

» Divers

- Evocation du début des travaux au musée du Bois et la poursuite du chantier des Genêts.
- Information sur l'obtention d'une dérogation au périscolaire afin d'accueillir 92 enfants pour la rentrée 2025/2026, ce qui implique une nouvelle organisation des services. De plus, un nouveau sondage concernant la mise en place d'une garderie communale, les matins de 7h à 8h, va être réalisé.
- Mention est faite d'une enquête publique du Parc des Ballons dans le cadre de la réécriture de la charte. Cette enquête en ligne est ouverte à tous.
- Information de l'achat par le syndicat intercommunal d'intérêt agricole d'un rouleau compacteur pour l'entretien des chemins et la possibilité de locations par les particuliers de diverses machines.

ÉCOLES & JEUNESSE

ALSH de printemps : il fait bon vivre au jardin !



Le printemps est là... Notre programme du centre aéré nous a emmené à l'ancien jardin pédagogique (derrière la Mairie) pour le façonner à notre manière. Celui-ci devient le jardin des Barot'chou et les enfants lui ont trouvé un nouveau petit nom « Le Jardin du Bonheur ». Un bel espace extérieur où nous profiterons désormais de temps d'activités avec les enfants, puisque les ouvriers communaux ont réalisé quelques aménagements comme une tonnelle ombragée au-dessus de la grande table en bois qui existait

déjà. C'est un lieu qui n'est pas réservé uniquement aux Barot'chou : nous avons le plaisir de le partager avec qui veut y aller, pour partager un pique-nique entre amis ou un simple moment en famille : n'hésitez pas à aller le visiter ! Tout au long de la semaine, nous avons donc customisé des panneaux qui décoreront la cabane en bois du jardin.





Nous avons aussi réalisé des guirlandes, pour rendre le lieu plus chaleureux et coloré, puis fabriqué des décorations d'extérieur avec des boîtes de conserves en fin de semaine : nous sommes fiers du résultat !

Mais bien-sûr tout au long de la semaine, il y a aussi eu d'autres activités comme une chasse aux oeufs de Pâques et une journée animée avec les héros favoris des petits : la Pat' Patrouille.

Le mercredi, les enfants ont pu assister à un spectacle offert par la Municipalité : c'était un Conte pour enfant présenté par la Compagnie "Les Ptits Sauvages". Une jolie histoire qui emmenait un petit garçon prénommé Lip qui, pour soigner son papa malade, devait partir dans la montagne chercher une herbe magique.



A plusieurs reprises, il rencontre un animal blessé auquel il porte secours. En échange, pour le remercier, il reçoit à chaque fois un objet de la nature qui lui permet d'affronter les dragons de feu, de terre et de vent, pour revenir chez son père et le sauver grâce à l'herbe magique.

Les Barot'chou

Sortir de sa zone de confort !

C'est ce qu'ont fait Théo Minoux et son copain Nicolas Schielé : "une balade" de 24 heures non-stop, direction plein sud par les Crêtes.

En ce jeudi 27 septembre 2024, à 13h, les voilà partis pour cette escapade relativement incroyable et moyennement rassurante. Effectivement, la météo ne prévoyait pas les meilleures conditions, mais nos 2 gaillards étaient motivés et ne renonçaient pas à leur challenge. Le temps passant et la météo se dégradant, nous n'étions que très peu rassurés !

Le petit SMS de Théo me réveilla aux environs de 3h du matin, il me signalait qu'ils avaient dû changer de cap car cela devenait extrêmement difficile...puis, plus de nouvelles jusqu'à 10 h du matin, ils étaient maintenant près de Luttenbach.

Après 82 km de marche, c'est à 12h45 que nos 2 marcheurs réapparaissent « mouillés jusqu'aux os », les visages extrêmement fatigués mais avec une joie immense d'avoir accompli leur projet.

Le résumé immédiat de cette aventure sortant de leurs bouches était : 20h sur 24h sous la pluie, des vents très violents et intenses sur les Crêtes.... un enfer!

Je souhaitais souligner par ce petit reportage qu'il y a encore beaucoup de ressources, d'envies, de projets, de foi et de courage dans notre jeune population... et quand on y croit, presque tout peut être réalisable !

Bravo Théo, bravo Nicolas

Christian Minoux



VIE ASSOCIATIVE & MANIFESTATIONS

Retour en images des festivités de la commémoration

(un album numérique de l'ensemble des photos sera prochainement disponible)

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

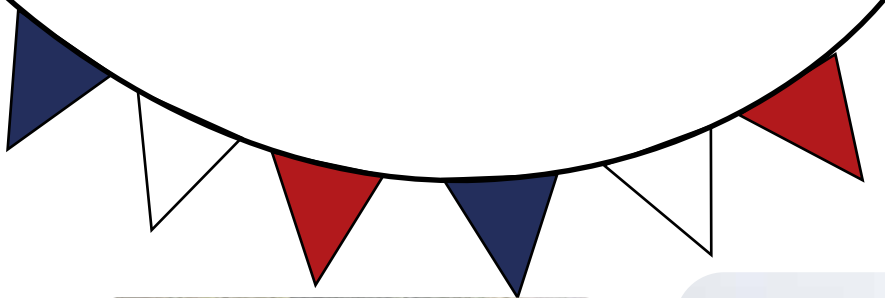
Commémoration aux Monuments aux Morts le 9 février 2025

Avec la participation des Écoles, des Sapeurs-Pompier et de la Musique Municipale



80^E ANNIVERSAIRE DE LA
LIBÉRATION
DE LABAROCHE





Décorations du souvenir par l'école maternelle



Exposition photographie et matériels militaires les 8 et 9 février 2025



Serge Wersinger, Romain Wery et Thierry Minoux à l'origine de l'exposition « Matériels militaires »



Présentation de la machine « Enigma » le 1^{er} février 2025



Remise du Prix du « Jeune Citoyen » le 9 février 2025



Concert spectacle « PaWell » le 3 mai 2025

Par l'EMVK



Notre travail de mémoire



Durant cette année, notre classe a réalisé un travail de mémoire sur la libération de Labaroche.

Nous avons d'abord été contactés par M. Claude Marchal, qui est un représentant des Ordres de la République, pour nous présenter le projet. Il s'agissait d'étudier la Libération de Labaroche et de réunir des témoignages, des photos... pour présenter un travail sous forme d'exposition.

Dans une première étape, le maître nous a demandé de dessiner et d'écrire ce que nous savions déjà sur la 2ème guerre mondiale. Certains d'entre nous avaient déjà de bonnes connaissances ! D'autres ont pu exprimer leur talent en dessin.

Puis nous avons étudié la guerre mondiale comme on l'aurait fait en Histoire chaque année. L'étape suivante était très intéressante car nous avons appris des choses que l'on ne trouve dans aucun manuel d'Histoire. En effet, nous avons invité M. Jean-Marie Simon, un habitant de Labaroche survivant de la guerre et qui avait notre âge en 1945. Préalablement nous avons préparé des questions auxquelles il a répondu et il nous a vraiment passionné en nous racontant plein d'anecdotes. Nous avons rassemblé des photos de bâtiments détruits et des mêmes reconstruits plus tard. Ainsi, nous avons pu nous rendre compte des énormes dégâts des bombardements de notre village.

Pour clore notre étude, nous nous sommes intéressés à l'après-guerre, avec la création de l'Union européenne car on voit bien, aujourd'hui, que la paix est fragile.

Tout ce travail a été mis en forme sur des panneaux que nous avons partagés aux autres classes en les exposant dans l'école.

Le vendredi 6 février, nous avons eu l'honneur d'accueillir M. le Sous-préfet accompagné de plusieurs personnalités. Ce fut un grand moment de fierté car nous avons pu présenter le fruit de notre travail à des adultes qui ont exprimé toute la reconnaissance de nos efforts.



Le même exercice de présentation a d'ailleurs été repris le dimanche 9 février, jour de la commémoration. Hélas le public était bien moins discipliné, et le bruit des discussions a quelque peu perturbé le déroulement.

Enfin, nous avons été récompensés par un diplôme, accompagné de petits gadgets (porte-clés, gobelets...) par M. MARCHAL, sous les applaudissements des invités.

Ce travail nous aura permis de mieux connaître et faire connaître la vie des habitants de Labaroche durant la 2ème Guerre mondiale et de mesurer la chance que nous avons de vivre en paix !

La classe du CM1 / CM2

La Chasse aux Oeufs

C'est avec le soleil que les petits Barotchés ont été invités à venir ramasser, samedi 19 avril, les œufs de Pâques disséminés aux abords et dans le parc du musée du Bois.

Ils étaient près de 80 enfants, à espérer remplir au maximum leurs paniers avec les 22 kg de chocolat. Après quelques consignes données par la Municipalité, les enfants ont été séparés en deux groupes en fonction de leurs âges, pour laisser sa chance à tous. A 15h, c'est le grand moment, les 5 lapins (parents volontaires), reconnaissables par leurs grandes oreilles, ont été libérés avec leurs provisions chocolatées. C'est parti pour une poursuite effrénée afin d'attraper ou de ramasser le plus d'œufs, mais surtout trouver l'un des œufs en bois. C'est le sésame pour recevoir l'un des 4 maxi lapins. Cette année, c'est Aubane, sa sœur Constance, Jade et Matia qui ont pu repartir avec ce trésor ! Merci à la Municipalité d'avoir financé l'achat du chocolat, et aux bénévoles du Musée qui se sont chargés de l'organisation de la manifestation.

Le Musée du Bois



Le Musée des Métiers du Bois à 25 ans

Le Musée des métiers du bois a été inauguré il y a 25 ans en juillet 2000.

Évidemment, l'idée de la création de ce musée est bien antérieure, elle date de 1989. A l'époque, Gaby Locicero, à la recherche de locaux à louer pour son usage personnel, trouve une scierie désaffectée à Lautenbach dont il espère récupérer le matériel. Avec son complice de toujours, Georges Claudepierre, il présente le projet au maire de l'époque, Gérard Klinklin, et au Conseil municipal.

Immédiatement ce premier jet suscite l'enthousiasme. Les élus, séduits, comprennent tout ce qu'il y a d'attractif dans ce programme qui pourrait contribuer au développement de l'activité économique de Labaroche.

La commune portera les infrastructures du projet, à savoir l'acquisition du terrain, le dépôt du permis de construire, les demandes de subventions et l'acquisition des plus grosses machines. Le fait que Monsieur René Bentzinger, propriétaire de la scierie de Lautenbach, soit propriétaire d'une résidence secondaire à Labaroche, facilitera la transaction de la vente des machines de la scierie.

Les bénévoles, soutenus par les entreprises du village qui ont mis à disposition gracieusement les moyens de transport et de levage, ont démonté et stocké l'ensemble des machines de la scierie.

En 1995, l'équipe municipale, dirigée par Yvan Schielé, poursuit le projet avec toujours le même intérêt. Une fois le bâtiment achevé, les bénévoles ont remonté toutes les machines et les ont installé dans le musée. Entre-temps, la collection s'était étoffée avec l'arrivée du haut-fer et du refendeur en provenance d'une scierie d'Orbey.

47 000 heures de travail de la part des bénévoles ont été nécessaires pour que le musée soit opérationnel.

Pour ce qui concerne le fonctionnement de la partie muséographique, une association est créée avec, à sa tête, son premier président, Fernand Pierré. Il restera impliqué dans le fonctionnement du musée jusqu'à sa mort. C'est lui qui initiera la formation des guides. Aujourd'hui, Raymond Klinklin a pris la relève.



1997 - Construction du Musée

L'inauguration a eu lieu en présence du préfet du Haut-Rhin, Monsieur Dominique Dubois (un nom de circonstance), du député Dumoulin et du sénateur Haenel. Ce dernier a apporté sa contribution dans l'avancée des dossiers de subventions alors qu'il était vice-président de la région Alsace.



2000 - Inauguration du Musée des Métiers du Bois

Fernand Pierré a réussi l'exploit de convertir le nombre d'heures de travail bénévole en une subvention accordée à l'association.

Monique Andrès, Michel Soavi puis Jacques Grillard ont succédé à Fernand Pierré. Yves Scandella est le président actuel depuis déjà 5 ans. La seule personne salariée est l'hôtesse d'accueil, Aurélie Berret. L'association est dynamique, elle compte actuellement 72 membres. L'équipe de 27 guides est ouverte à toute personne qui souhaiterait s'y intégrer.

La qualité de la muséographie, l'attractivité des visites guidées, le fait de faire fonctionner des machines anciennes attirent un nombre croissant de visiteurs chaque année. En 2024, le nombre des visites a dépassé le chiffre impressionnant de 11 000 alors que la période d'ouverture est réduite à 6 mois, du 1er avril au 30 septembre. L'accueil des groupes en octobre et les visites pendant les vacances de la Toussaint viennent compléter cette proposition.

Au cours de ces 25 ans, de nombreuses fêtes ont eu lieu au musée. Chaque année, début septembre, la journée des tourneurs et chantourneurs alterne avec le thème du bois et la musique.

En 2025, de gros travaux de mise en conformité du bâtiment ont commencé. Il s'agit en particulier de réaménager l'accueil et la boutique, d'améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite sans oublier l'amélioration de la sécurité incendie. Ces travaux sont entièrement financés par des subventions et par un don substantiel accordé par la fondation Timken.

Si le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter, c'est que le bouche-à-oreille fonctionne bien. Le musée est vivant, ce qui le rend attractif. Pour célébrer le 25ème anniversaire, les membres de l'association seront heureux d'y accueillir gratuitement toutes les personnes nées en l'an 2000 sur présentation d'une pièce d'identité ainsi que tous les barotchais munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Alors à bientôt pour une visite guidée !

Denis Parmentier



A voies d'Ânes : partir pour l'aventure

PLUMES D'AVENTURE

ANIMATIONS DU PRINTEMPS A VOIE D'ÂNES

7 BASSE BAROCHÉ 68910 LABAROCHÉ

AVRIL - MAI 2025

1er Mai dès 5 ans 9h-15h

Journée immersion nature en famille : "Aventure au ruisseau !"

Forfait Famille 2 adultes + 2 enfants : 100 €
 Forfait Famille 1 adulte + 1 enfant : 60 €
 Pour chaque enfant supplémentaire : + 20 €

17-18 OU 18-19 Mai dès 6 ans 20h30-11h le lendemain

Mini week-end Aventure nature :
 une nuitée sous tipi, balade nocturne, feu de camp, activités nature et petit déjeuner

Forfait Famille 2 adultes + 2 enfants : 300 €
 Forfait Famille 1 adulte + 1 enfant : 180 €
 Pour chaque enfant supplémentaire : + 50 €

29 Mai dès 6 ans 20h30-22h30

Balade contée nocturne en forêt : "Contes des Mille et une branches"

Forfait Famille 2 adultes + 2 enfants : 80 €
 Forfait Famille 1 adulte + 1 enfant : 45 €
 Pour chaque enfant supplémentaire : + 10 €

Possibilité de s'inscrire à la soirée sans le matin (20h30-22h30) :
 Forfait Famille 2 adultes + 2 enfants : 80 €
 Forfait Famille 1 adulte + 1 enfant : 45 €
 Pour chaque enfant supplémentaire : + 10 €

Toutes les manifestations sont sur réservation - au plus tard 5 jours avant - max 16 personnes /session
amb.plumes@gmail.com
06 47 63 80 27

La programmation des P'tits Crayons

La coopérative scolaire de l'école élémentaire de Labaroche, Les P'tits Crayons, vous présente les événements à venir :

- **Le 24 mai, la journée intergénérationnelle**, kermesse revisitée, ouverte à tous. Visite de l'école élémentaire, visite de la caserne des pompiers, ateliers handball, basket, foot, yoga, zumba et beaucoup d'autres.
 - **Le 1er juin, le marché aux puces** à l'extérieur du musée du bois (voir fiche d'inscription jointe).
 - **Le 20 juin**, nous ferons l'ouverture de la **buvette du Festi'Baroch**, thème Rock'n Roll, animations pour les enfants : tatouages offerts par Les P'tits Crayons
 - Courant septembre la vente des fleurs d'automne, chrysanthèmes...
 - Courant octobre la vente de jus
 - Courant novembre la vente des sapins de Noël
- Nous tenons à remercier toutes les personnes qui contribuent, avec du temps et de l'énergie, à faire vivre notre association.

2€ par atelier
 Pour participation au voyage scolaire
 Inscription à partir de 9:00 et 13:30

L'école élémentaire de Labaroche vous présente :
Sa Journée Intergénérationnelle

Zumba

Gestes d'urgence

Théâtre

Hand

Tir à l'arc

Cérémonie

Tennis

Yoga

Foot

Decouverte du Blob

Atelier photos

Mini trail

Basket

Judo

Cirque

Bricolage

Ping pong

Visite de la caserne

Rendez-vous le samedi 24 mai
À l'école primaire de Labaroche à partir de 9:00
Ouvert à tous !

Buvette et petite restauration sur place - Planning des activités sur facebook "les p'tits crayons"
 Pour les activités sportives, merci de prévoir une tenue de sport adaptée
 Les enfants restent sous la responsabilité des parents

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
 0649871039 ou lesptitscrayons68910@gmail.com



ASSOCIATION DE L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE DE LABAROCHE
Concours de dessin - 2023
Laureat : Martin - CM 1

LES P'TITS CRAYONS
295, le Centre - 68910 LABAROCHE

Marché aux puces de Labaroche

Le 1^{er} juin 2025

(Inscription jusqu'au 22 Mai)

Espace extérieur du musée du bois de Labaroche

Accueil des exposants à partir de 5h45 pour l'installation des stands.

Place de parking sur le stand non garantie.

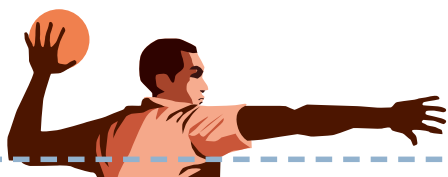
Ouverture au public de 7h à 17h. Petite restauration et buvette sur place.

Pour s'inscrire merci de contacter les
P'tits Crayons



Présidente : Sabrina FISCHER GENTILE - 06.49.87.10.39
lapetitscrayons@lapetitscrayons.com
Associations de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)
N° SIRET : 752 247 899 00010 - Catégorie juridique 9200 - Activité principale 94.89Z

Club Sportif de Labaroche



SANGLIER
cs labaroche

**A LA RECHERCHE D'UN SPORT
POUR LA RENTREE ?
AVIS AUX AMATEURS DE
HANDBALL !**

**Des envies de jouer, coacher, arbitrer,
entraîner ?**

**De 3 ans à 60 ans, féminines ou masculins,
rejoins le Club Sportif de Labaroche !**

**Viens essayer le handball au mois de
juin ou septembre !**

Contact et infos :
Victorine au 06.07.28.93.09 ou
5668022@ffhandball.net

**La Marche Gourmande à 17H00 est
complète.
Venez tout de même profiter de
l'After !**

SANGLIER
CLUB SPORTIF LABAROCHE

**AFTER MARCHÉ
GOURMANDE
let's dance!**

**DIMANCHE 8 JUIN
A PARTIR DE 19H**

Salle des fêtes de Labaroche

**TARTES FLAMBEES -
BUVETTE - ANIMATIONS
MUSICALES**

**Amis Barotchés, nous vous
attendons !**

Le Tennis Club de Labaroche en mouvement



Mot du Comité du Tennis Club

Lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2024, le Comité a salué l'engagement et l'énergie de Franck LEONARDI durant ces dernières années en tant que secrétaire de l'association du Tennis Club de Labaroche. Le Comité souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire Mathilde SZABADI.

Le Tennis Club de Labaroche soutient Octobre Rose !

Pour la première fois, le Tennis Club de Labaroche (TCL) a organisé un événement dans le cadre d'Octobre Rose et nous sommes ravis de l'enthousiasme qu'il a suscité. Les retours des participantes et des accompagnants ont été très positifs, et l'ambiance conviviale a marqué tous les esprits.

Un grand merci à nos membres présents, aux participantes, ainsi qu'à la mairie pour le prêt des équipements nécessaires. Grâce à cette belle mobilisation, le club a pu verser 100 € à la Ligue contre le cancer.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, et en attendant, retrouvez-nous sur Instagram et Facebook pour suivre toutes nos actualités !



Entretien des terrains de tennis

Le printemps marque la reprise des activités sportives en plein air, et nos terrains de tennis n'y échappent pas !

Grâce au soutien de la municipalité, le terrain le plus récent a bénéficié d'un entretien mécanisé de qualité mi-avril, réalisé par l'entreprise spécialisée Sandmaster. Cette intervention permet d'assurer des conditions de jeu optimales pour tous les licenciés et les amateurs de passage. En parallèle, une matinée d'entretien des terrains s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur le 12 avril, réunissant bénévoles et membres du club autour d'un bon moment de partage.

Le club tient à remercier chaleureusement la commune pour son engagement dans l'entretien et la valorisation de nos infrastructures sportives.



Save the date !

Le club de tennis organise plusieurs évènements prochainement !

Fête du club (petit tournoi + pré-inscriptions) :

14 juin 2025

Portes ouvertes (inscriptions) :

13 septembre 2025

Octobre Rose (2ème édition) :

4 octobre 2025

Magic Paëlla (et spectacle de magie) :

11 octobre 2025

Des affiches seront à disposition dans les commerces locaux quelques semaines avant chaque évènement.



Le Festi'Barotch annonce son Marché Montagnard



Une nouvelle équipe est aux commandes de l'organisation de cette nouvelle saison. Dès sa nomination, la Présidente, Ingrid NITRANOVA, a pris rapidement les choses en main et les contacts pour que ce marché reprenne son dynamisme avec les producteurs et artisans locaux. Toutes les associations du village vont participer aux vendredis en proposant la buvette et des tartes flambées. Cette offre sera naturellement complétée par d'autres restaurations. Une nouveauté déjà dévoilée est celle d'une animation hebdomadaire pour les enfants. Et, toujours des animations musicales variées pour accompagner ce temps convivial désormais attendu par tous.

Alors, n'hésitez pas, venez y faire un tour..

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

Les Compagnons du Château du Hohnack en musique



La Commune en Fête cet été



Les Baladins du Hohnack recrutent



Le groupe folklorique « **les Baladins du Hohnack** » créé en 1972 par Mme Colette Pierré, se compose actuellement d'un orchestre de 5 musiciens et de 5 couples de danseurs. Le groupe enchante le public avec talent et joie de vivre lors de différentes manifestations (fêtes de village, soirées d'accueil touristique et hôtelière, apéritifs concerts...) dans toute la région et même au-delà.

Il participe également à des festivals folkloriques dans toute la France (Auvergne, Beaujolais, Savoie, Bretagne, Provence...). Afin d'assurer une très bonne ambiance et maintenir une bonne cohésion entre les membres, le groupe part chaque année une semaine en vacances en France ou à l'étranger. Il effectue également une sortie pedestre, une soirée vin nouveau ainsi qu'un repas de Noël. Les musiciens, qui ont déjà enregistré 3 CD, sont toujours à la recherche de nouveaux membres pour étoffer l'orchestre (bois, cuivre, accordéon), ce qui permettrait de rajeunir l'effectif.



Les amateurs de danses sont également les bienvenus. Les personnes intéressées sont invitées à nous rejoindre afin de partager de bons moments musicaux et de vivre une belle aventure humaine. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Marcel BRESCH (président)
au 06.89.25.43.92

ou

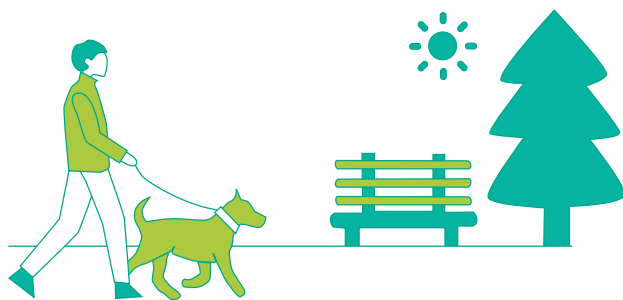
Patrice MILLION (vice-président)
au 06.34.61.16.26



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Il est admis communément que le civisme fait référence aux devoirs et responsabilités du citoyen dans l'espace public. Le civisme est ainsi une vertu du citoyen qui remplit ses devoirs envers la collectivité et les autres citoyens au nom de la solidarité née du lien social. Force est de reconnaître qu'au quotidien cette vertu gagnerait à être plus cultivée. Deux thématiques sont de nature à éclairer ce rappel.

- Premier animal domestiqué, le chien ou « *canis lupus familiaris* » conserve son instinct de prédation. Il reste un chasseur et c'est pour prévenir des incidents que certaines règles, au demeurant de bon sens, s'imposent aux propriétaires d'animaux de compagnie. Sauf à disposer d'un terrain clos, les chiens ne doivent pas divaguer sous peine d'engager la responsabilité pénale et civile de leurs propriétaires. De même, dans les bois et forêts, les chiens doivent être attachés du 15 avril au 30 juin pour prévenir une atteinte à la faune sauvage. De manière générale et dès lors que Labaroche appartient au Parc Naturel des Ballons des Vosges avec un espace classé Natura 2000, il est préférable de tenir son chien en laisse. Chacun pourra ainsi en toute quiétude, profiter de son droit à la nature.



- D'aucuns semblent ignorer que la forêt ne saurait devenir un dépotoir pour pneus usés et autres encombrants comme c'est trop souvent le cas. Une déchetterie est pourtant à la disposition de tous. Par ailleurs, les bornes d'apport volontaire n'ont pas vocation à accueillir d'autres déchets que ceux autorisés. Les manquements par trop fréquents pèsent de manière significative sur l'environnement mais également sur les finances communales. On rappellera pour mémoire que les agents des Brigades vertes, de l'ONF et les forces de sécurité intérieures notamment, relèvent toutes les infractions et transmettent leurs Procès-verbaux au Ministère Public. Ces infractions sont punies de peines contraventionnelles (4 et 5^e classe) avec la possibilité d'ordonner la confiscation des véhicules ayant servi au transport des déchets.

John Stuart Mill, philosophe britannique du XIX^e siècle, dans une formule d'une rare concision, professait que
« la liberté des uns commence là où s'arrête celle des autres ».

La dictature des droits subjectifs réels ou supposés trouve là sa limite.

Bernard BANGRATZ / Adjoint au Maire

Cet adage peut naturellement s'appliquer à d'autres contextes.



Cimetière de Labaroche

Ces derniers temps, vous avez probablement dû observer que de petites affiches avaient été apposées sur certaines concessions des deux cimetières.

Ces concessions, pour lesquelles la mairie n'a pas connaissance d'héritiers ou d'ayants droits,

- sont :
- Soit non renouvelées,
 - Soit en état d'abandon ou non entretenues.

Nous invitons toutes les personnes susceptibles de fournir des renseignements à prendre contact avec la mairie.

Réglementairement, la commune peut reprendre une concession dans les cas suivants :

Non-renouvellement d'une concession à durée limitée

Si vous ne demandez pas le renouvellement d'une concession à durée limitée, la commune peut la reprendre. La mairie doit vous informer de l'extinction de la concession et de votre droit de la renouveler, notamment par courrier ou panneau au pied de la sépulture. La reprise par la mairie peut intervenir après un délai de 2 années suivant l'échéance de la concession.



Concession en état d'abandon

Si vous laissez gravement se dégrader une concession, la commune peut constater son état d'abandon.

C'est le cas, par exemple, si elle fait l'un des constats suivants :

- Aspect indécent ou délabré,
- Monument qui s'affaisse,
- Invasion par les ronces ou autres plantes parasites.

La mairie qui constate l'état d'abandon prévient, si elle les connaît, les personnes suivantes :

- Descendants (ou successeurs) des fondateurs de la concession,
- Éventuellement, personnes chargées de l'entretien de la concession.

La procédure

L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après une visite des lieux en présence d'un fonctionnaire de police délégué ou d'un garde champêtre (Brigade verte). Le procès-verbal de constat d'abandon est affiché à la mairie et à la porte du cimetière.

La mairie peut entamer une procédure de reprise si les 4 conditions suivantes sont réunies :

- La concession a plus de 30 ans,
- La dernière inhumation remonte à 10 ans au moins,
- La famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession est informée,
- Un délai d'attente de 1 an à partir du constat d'abandon est respecté.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

Demain Le Parc-Objectifs 2042

Le Parc Naturel du Ballon des Vosges qui joue un rôle primordial dans la protection des animaux et des plantes ainsi que l'habitat de ceux-ci, écrit sa nouvelle Charte pour les quinze prochaines années. Il a besoin de chacun de nous pour conserver son label et poursuivre son activité.

Un espace de concertation est ouvert à cette fin jusqu'au 30 mai 2025. Ce sera l'occasion pour chacun de :

- Compléter les enjeux identifiés, voire d'en proposer de nouveaux comme le maintien de la biodiversité, l'approvisionnement de la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique...
- Voter et compléter les objectifs qui orienteront les actions du Parc et de ses partenaires pour les années à venir.

Les résultats des votes et contributions seront analysés pour construire et valider le projet final.



POUR PARTICIPER, c'est par ici : <http://actons.fr/pnr-ballons-des-vosges/>

PLUS D'INFORMATIONS sur la nouvelle Charte :

<https://www.parc-ballons-des-vosges.fr/comprendre/parc-naturel-regional-ballons-vosges/revision-de-la-charte-2027-2042/>

Soyez vivement remerciés pour votre participation !

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Nous vous invitons à transmettre l'index de votre compteur d'eau au secrétariat de la mairie, par téléphone au 03.89.49.83.23, par courrier ou par mail à mairiedelabaroche@gmail.com **à partir du 1er juin prochain.**

Les compteurs extérieurs (regards incongélables) seront relevés par les agents.

Nous souhaiterions que les relevés nous parviennent **avant le 15 juin 2025**. A partir de cette date, si aucun relevé nous est parvenu, il sera procédé à une estimation basée sur les consommations précédentes.

M. Mme :

Adresse :

Date :

Relevé de l'index du
compteur d'eau

NOUVEAU : Le Bus France Service arrive dans la vallée de Kaysersberg

Dès le 6 mai 2025, les habitants de la vallée de Kaysersberg peuvent bénéficier d'un nouveau service de proximité : le Bus France Services de la vallée de Kaysersberg. Ce service itinérant permet d'accompagner, au plus près de chez eux, les usagers des services publics dans leurs démarches administratives.

Un service d'accompagnement pour vos démarches administratives

Vous avez besoin d'aide pour faire une déclaration en ligne, prendre rendez-vous pour renouveler votre carte d'identité, actualiser votre situation auprès de Pôle Emploi ou encore consulter votre relevé de carrière ? Les conseillères du Bus France Services sont formées pour vous guider et vous apporter des solutions concrètes. Le Bus France Services donne accès à une large palette d'organismes publics tels que la CAF, la MSA, l'Assurance Maladie, la Caisse de Retraite, les Impôts, La Poste ou encore le Ministère de la Justice.

Des permanences mensuelles

À Labaroche, le Bus France Services est présent devant la Mairie chaque 4ème mercredi du mois, de 9h30 à 12h.

Un service gratuit et ouvert à tous

L'accès au Bus France Services est gratuit. Il suffit de vous rendre sur place avec les documents nécessaires à vos démarches.

Ce service innovant s'inscrit dans la volonté de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg de faciliter l'accès aux services publics pour tous les habitants.

Informations et contact

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la CCVK : www.cc-kaysersberg.fr rubrique Culture, sport, services

Pour contacter le Bus France Service :

- Téléphone : 06 64 33 83 91 (du lundi au vendredi : 9h-12h ou 14h-17h)
- Mail : franceservices@fdcf-alsace.fr

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?
Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

Le BUS FRANCE SERVICES est là pour vous aider !

AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PROCHE DE VOUS / PROCHE DE CHEZ VOUS

PERMANENCES À LABAROCHE
 4ème mercredi du mois de 9h30 à 12h
 Devant la Mairie

CONTACT ☎ 06 64 33 83 91

Plus d'informations et calendrier des permanences de la vallée de Kaysersberg : www.cc-kaysersberg.fr rubrique Culture, sport, services

LA CHRONIQUE DE DENIS

Joseph MILLION et René PARMENTIER : deux malgré-nous déserteurs



Je profite de la proximité des commémorations du 80ème anniversaire de la libération de Labaroche pour évoquer l'épopée de mes deux oncles, René Parmentier et Joseph Million, deux malgré-nous qui ont terminé la guerre en tant que déserteurs.

René et Joseph font partie des 130 000 Alsaciens et Mosellans enrôlés de force, soit une vingtaine de classes d'âges.

A Labaroche, 16 de ces jeunes hommes ne revirent jamais leur village, la plupart ayant été tués sur le

front de l'Est. Aujourd'hui, il ne reste aucun survivant de cette tragique période de l'histoire.

René et Joseph sont nés tous les deux en 1925. A 18 ans, ils furent appelés au Reichsarbeitsdienst (service de formation et de travail obligatoire qui durait 6 mois et qui précédait l'incorporation dans l'armée).

René Parmentier

Lors de son incorporation dans la Wehrmacht, René fut envoyé en Norvège par bateau. Il évoquait ce souvenir avec enthousiasme, lui qui n'avait jamais voyagé ni vu la mer. De la Norvège, il fut envoyé sur le front russe où il fut blessé. L'éclat d'obus qui l'avait atteint en dessous du genou ne fut jamais extrait et il conserva ce vestige de la guerre jusqu'à la fin de ses jours.

Grâce à cette blessure, il eut la chance de venir en convalescence au Lazaret des Trois-Epis.

Après sa guérison, il obtint une permission avant de rejoindre son unité à Potsdam (Prusse Orientale) le 13 Septembre 1944. Après de nombreuses hésitations, il décida de désertir. Au début, il se cacha au lieu-dit Les Bolles dans le grenier de la ferme de la famille Gérard mais rapidement, afin de ne pas les compromettre, il revint à Giragoutte et se cacha dans le fenil de la ferme familiale pendant plusieurs mois.

Il restait terré toute la journée et ne sortait que le soir. C'est à l'occasion d'une soirée en famille que son petit cousin âgé de 4 ans l'aperçut. On chapitra l'enfant pour qu'il ne raconte à personne ce qu'il avait vu, si l'information avait filtré la famille aurait pu être déportée. Quant à René, il aurait à coup sûr été fusillé.

Au moment de la libération de Labaroche, lorsque les combats furent à leur apogée, les autorités allemandes décidèrent d'évacuer les civils vers la vallée de Munster. René, toujours déserteur, était caché au-dessus des clapiers dans le foin. La fillette de la maison, âgée de cinq ans, avait peur d'aller chercher du bois car elle savait que quelqu'un se trouvait là clandestinement.

Le 6 février 1945, la famille revint à Giragoutte et trouva une maison éventrée, pillée, les animaux morts ou éparpillés. Tous les meubles avaient disparu et la pendule de la maison fut retrouvée par René près de la fontaine Briant, clouée sur un sapin.

Joseph Million

Appelé à l'Arbeitsdienst en juin 1943, Joseph fut envoyé à Vienne en Autriche. Étant *welche*, il ne maîtrisait pas l'allemand et ne comprenait guère ce qu'on attendait de lui. L'un de ses instructeurs lors de son apprentissage des rudiments militaires pensant qu'il se moquait de lui le menaça d'une arme. Il ne dut son salut qu'à l'explication d'un compagnon dialectophone.

Pendant ses classes à Francfort sur Oder, il eut une infection à un pied et attrapa la diphtérie. Sa convalescence eut lieu également aux Trois-Epis. Certain d'être envoyé sur le front russe, il décida lui-aussi de déserteur. Il se dissimula dans le grenier, un trou dans le foin avait été aménagé, il passait là l'ensemble de ses journées. Les gendarmes ne manquèrent pas de passer voir son père pour tenter de le localiser. Celui-ci, sans se démonter, affirma qu'il était parti en temps et en heure et qu'il n'avait plus de nouvelles. Joseph, la trouille au ventre, avait surpris la conversation depuis le grenier. En cachant un déserteur, les familles prenaient le risque d'être arrêtées et déportées dans les redoutables camps de Schirmeck ou du Struthof.

A la fin du mois de décembre 1944, l'armée française libéra le secteur de La Place. Sac au dos, Joseph partit vers Fréland en passant par Orbey, mais il n'alla pas bien loin. Arrêté par la police militaire française, il put prouver qu'il était déserteur. Placé chez le forgeron du village, M. Barlier, un ami de son père, il fut rejoint par sa famille avant d'être évacué dans les Vosges jusqu'à la fin de la guerre. En revenant à Labaroche, ils trouvèrent leur maison brûlée et les animaux de la ferme morts ou disparus.

René et Joseph font partie des malgré-nous, ces incorporés de force, envoyés le plus loin possible de leur domicile, principalement sur le front de l'Est afin, justement, d'éviter les désertions.

Pendant de nombreuses années, cette situation a été méconnue dans ce que les alsaciens appellent « la France de l'intérieur ».

Des événements tragiques dont celui d'Oradour sur Glane, très médiatisé, ont convaincu l'opinion publique d'une collaboration aux faits de guerre.

Lors du retentissant procès de Bordeaux, nombre de malgré-nous furent condamnés et ne durent leur salut qu'à l'amnistie prononcée par le Général de Gaulle.

Suite aux commémorations du 80ème anniversaire de la libération, Mme Klinkert, députée, a suggéré au Président de la République lors de son passage à Colmar, qu'une plaque en l'honneur de ces incorporés de force soit apposée au Panthéon. Ce sera, sans nul doute, un geste fort permettant la réhabilitation de ces jeunes hommes pris dans la tourmente de la guerre et qui étaient des victimes.

A part son voyage en bateau vers la Norvège, René Parmentier n'a guère évoqué son vécu pendant la guerre. Joseph Million, par contre, a transmis son témoignage à son fils Jean-François en 2007 et je m'en suis inspiré pour raconter son histoire.

Denis Parmentier

« IL ÉTAIT UNE FOIS ... »

C'était aussi leur libération



Cocardes déposées par les élèves des écoles le 9 février 2025

De juin 2024 à février 2025, on a commémoré le 80ème anniversaire de la libération qui avait mis fin à la deuxième guerre mondiale pour les différentes régions occupées par l'armée allemande, moments évoquant des souvenirs de souffrances, de destructions et surtout de liberté.

Et pourtant, on a souvent oublié que pendant cette guerre, d'autres hommes de notre pays, enfermés dans des camps, en Allemagne, les prisonniers de guerre français, avaient, eux aussi, attendu impatiemment leur libération pendant cinq ans.

Lorsque le 3 septembre 1939 la guerre est déclarée par la France à l'Allemagne qui envahit la Pologne, alliée de notre pays et de l'Angleterre, on se croit en sécurité derrière la Ligne Maginot et on attend de pied ferme l'attaque allemande. Pendant près de 8 mois rien ne se passe, nos troupes s'installent confortablement le long de la frontière, se moquent de l'ennemi, et perdent

leur moral de guerrier, c'est que qu'on a appelé « la drôle de guerre ».

Le réveil sera brutal, au printemps 1940, les divisions blindées allemandes, soutenues par l'aviation, pointe du progrès en ce qui concernait la stratégie militaire, envahissent la France, atteignent Paris le 14 juin et capturent facilement 1 850 000 prisonniers français.

Ceux-ci seront d'abord hébergés dans des camps en France, puis déportés à pied ou par wagons en Allemagne où des camps ont été prévus pour les accueillir. Les hommes du rang et les sous-officiers seront enfermés dans des camps appelés « Stalags » et les officiers dans des « Offlags » plus confortables. Si les premiers sont soumis aux travaux obligatoires, les officiers ne le sont pas. Côté humain, ces camps étaient contrôlés par la Croix Rouge selon la Convention de Genève de 1929.

A partir de 1942, l'Allemagne manquant de main-d'œuvre du fait de l'incorporation des hommes dans l'armée du 3ème Reich, 210 000 prisonniers français devinrent en théorie des travailleurs civils tout en restant en Allemagne. Si au début ils rejoignaient leur camp par groupes dits commandos, par la suite ils furent maintenus sur le lieu de leur travail et plus libres.

Les conséquences pour la France furent terribles. Quel vide dans notre pays, près de 2 millions de travailleurs manquaient, autant dans l'industrie que dans les commerces, mais aussi dans les fermes de la campagne pour les travaux agricoles et celles-ci étaient encore nombreuses à cette époque.

Que de couples séparés, avec peu de revenus à part quelques aides de l'Etat.

Si la vie était plus facile dans l'agriculture, par contre on manquait de bras pour les récoltes. Que faire pour remédier à ce bouleversement, souhaiter une libération anticipée de ces hommes, espérer et attendre. Cette attente dura cinq années !

Pendant cette période, une chanson interprétée par Rina Ketty symbolisa cette attente et apporta un peu de courage chez celles et ceux qui étaient dans la peine. En voici quelques paroles :

*« J'attendrai
Le jour et la nuit, j'attendrai
toujours
Ton retour.
J'attendrai
Car l'oiseau qui s'enfuit
vient chercher l'oubli
Dans son nid.
Le temps passe et court
En battant tristement
Dans mon cœur si lourd
Et pourtant, j'attendrai
Ton retour... »*

Cette chanson qui évoque l'attente interminable du retour des prisonniers, l'espoir et l'amour associés aux circonstances difficiles de l'époque est devenue un des hymnes à la paix de la Seconde Guerre mondiale.

Les prisonniers furent rapatriés en France à l'été 1945. L'ambiance à leur retour était parfois contradictoire. Si des épouses et des familles exprimaient leur joie souvent, beaucoup sont revenus dans l'indifférence, accusés de s'être laissés capturer plutôt que de combattre.

L'histoire des prisonniers de guerre de 1940 a souvent été occultée, celle-ci étant liée aux longues files de civils fuyant l'ennemi sur les routes, sans le mitraillage des Stukas allemands et que l'Histoire désigne sous le nom de débâcle.

Jean-Marie SIMON



Dépose de la gerbe aux Monuments aux Morts le 9 février 2025



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

PROCHAINE PARUTION DU BAROTCHÉ : SEPTEMBRE 2025
Limite de dépôt des articles : 11 août 2025

24 mai	Journée intergénérationnelle avec Les P'tits Crayons - Ecole élémentaire - à partir de 09H00
30 mai	Don du Sang - Maison des Associations - de 15H00 à 20H30
1 ^{er} juin	Marché aux puces avec Les P'tits Crayons - Parc du Musée des Métiers du Bois
8 juin	Marche Gourmande du Club Sportif - à partir de 17H00 devant la salle des fêtes (Complet) AfterMarche Gourmande - à partir de 19H00 à la salle des fêtes
14 juin	Concert « Le chant du crépuscle » des Compagnons du Château du Hohnack - Parc du Musée des Métiers du Bois - 20H45 - Entrée libre
21 juin	Kermesse de l'école maternelle
20 juin au 29 août	Marché Montagnard du FestiBaroch - Parc du Musée des Métiers du Bois - de 17H00 à 22H00
28 juin	Fête de la Musique avec la participation de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Parc du Musée des Métiers du Bois - à partir de 19H00 - Entrée libre
12 juillet	Fête nationale et feux d'artifices avec la participation du Club Sportif de Labaroche - Parc du Musée des Métiers du Bois - 20H - Entrée libre
22 août	Don du Sang - Maison des Associations - 15H00 à 21H00